

Demande de reproduction de documents

Hors photocopies sur place

Réutilisation d'images

La réutilisation des images participe de la réutilisation d'informations publiques. La réutilisation est l'usage que fait un tiers des informations conservées aux Archives départementales mises à sa disposition. Elle concerne les reproductions faites par les soins du service comme celles faites par le réutilisateur lui-même. La réutilisation des images est placée sous le régime de la licence ouverte 2.0 ETALAB

data.gouv.fr/fr/licences

Identification du demandeur

Nom * : _____ Prénom * : _____

Téléphone * : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel * : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Document(s) à reproduire

Cote	Observation

Précisions sur la nature des travaux souhaités

- Photocopie
- Numérisation, impression laser
- Prise de vues photographiques
- Sélection et copie de lots d'images depuis les collections numérisées

Le service reviendra vers le demandeur si la nature des documents ne permet pas de réaliser les copies sous la forme souhaitée.

Délivrance des reproductions

Le retrait des documents peut s'effectuer gratuitement sur place sur demande. La remise des documents numériques s'effectue sur CD, DVD ou plateforme numérique, le choix du support étant effectué par les Archives départementales, en fonction des contraintes techniques de la commande (nature et poids des images). Dans tous les cas d'envoi par correspondance, un forfait de frais d'envoi sera facturé.

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Retrait gratuit sur place | <input type="radio"/> Envoi par plateforme numérique |
| <input type="radio"/> Fourniture d'un support numérique (CD-DVD) | <input type="radio"/> Envoi de documents par voie postale |

Devis et facturation

- Je souhaite recevoir un devis avant réalisation de la prestation
- Je souhaite recevoir une facture
 - Autre adresse postale (si différente) : _____
 - Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____

Signature